

### 1) Congés fractionnement, où apparaissent-ils ? A partir de quand sont-ils déclenchés?

**Réponse Direction :** C'est l'accord portant sur la durée effective, l'organisation du temps de travail et les congés qui établissent le fractionnement ou le non fractionnement.

Règle : Si l'employeur impose au salarié de prendre une fraction du congé principal d'au moins 3 jours en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, le salarié a droit à un congé supplémentaire égal à 1 jour ouvrable lorsque la fraction du congé est de 3 à 5 jours ouvrables, à 2 jours ouvrables lorsque la fraction du congé est d'au moins 6 jours ouvrables.

Si le compteur est alimenté, il apparaît sur une ligne distincte sur le bulletin de paie.

**CFTC : ok, sauf que sur la feuille des congés il apparaît que tous les salariés ont abandonnés la possibilité de jouir de ces congés de fractionnement. (Question2)**

### 2) Lettre de choix de congés: les salariés qui ont signé la lettre pour valider leur demande, ont, par la même action de signer, accepté de refuser leurs congés de fractionnement ; Or la plupart des salariés en questions n'ont pas prêté attention à cette phrase ; Quel est le recours ? Et pour ceux qui n'ont pas signé?

**Réponse Direction :** Les dispositions concernant la renonciation aux congés de fractionnement sont prévues dans l'accord congés 2016 en application des dispositions légales.

**CFTC : en gros, que vous ayez signé ou non, pas de fractionnement possible....**

### 3) A quelle date sera ilôté le personnel dans le cadre de l'OHP ?

**Réponse Direction :** Les maintenanciers ilôtés rejoindront leur secteur d'affectation à compter de septembre 2016.

**CFTC : sous réserve de modification d'ici-là, il reste 5 mois...**

### 4) Comment va être organisé le service de maintenance jusqu'en septembre sachant que les RU vont bientôt être ilotés ? Quel RU sera en charge de toute la population des maintenanciers ?

**Réponse Direction :** Les équipes de maintenance préventive seront rattachées au RU du groupe technique.

**CFTC : ok.**

### 5) Quelles seront les formations dispensées au RU pour leur montée en compétence ?

**Réponse Direction :** Le parcours de formation est en cours de rédaction mais les RU de fabrication sont d'ores et déjà inscrits à la formation COMPAS qui se déroulera sur 2 jours au mois d'avril et de mai. .

**CFTC : donc faire des Avis Compas les feront monter en compétences ?**

**6) Les maintenanciers qui seront ilotés (PSP/PSPS) pourront-ils à l'avenir prétendre à aller en SDL en tant que maintenanciers ?**

**Réponse Direction :** Oui, la procédure de demande de mobilité dans le cadre d'un changement de secteur ou d'horaire reste inchangée.

**CFTC : bon à savoir.**

**7) Les maintenanciers qui viennent du préventif auront-ils des formations de dépannage avant d'être iôtés ?**

**Réponse Direction :** Ce point est effectivement en cours de réflexion avec les RF et les RG concernés.

**CFTC : si vraiment cela se fait, il reste peu de temps ...**

**8) Test CAPFOR CI: les salariés auront ils les résultats de leurs tests?**

**Réponse Direction :** Un entretien individuel sera réalisé par chaque hiérarchique à l'issue du test CAPFOR avec présentation du parcours de montée en compétences individuel.

**CFTC : Au vu du niveau élevé du test, beaucoup de CI se posent des questions sur l'intérêt de ce dernier et leur avenir ...**

**9) les salariés qui ne voudraient pas passer les CAPFOR en ont-ils la possibilité? Quelle conséquence pour ces derniers ?**

**Réponse Direction :** Les CAPFOR ne sont pas obligatoires, le refus de passage du test n'aura aucune conséquence. Le salarié sera inscrit à l'ensemble des modules de formation disponibles dans le cadre de la montée en compétences car nous n'aurons pas eu de vision sur les connaissances acquises par son expérience professionnelle.

**CFTC : très bien merci pour cet éclaircissement.**

**10) MTS: dimanche 1er mai sera travaillé de 00h00 à 5h30. Le salarié est-il payé comme un dimanche normal ou comme un jour férié ?**

**Réponse Direction :** Le salarié sera payé avec les majorations jour férié à compter de minuit.

**CFTC : ok, c'est valable pour tous les secteurs engagés ce soir-là.**

**11) UMM C, le parking devait être libéré actuellement toujours pas disponible intégralement.**

**Réponse Direction :** Le nécessaire sera fait pour le 11 avril.

**CFTC : ok merci.**

**12) Combien de stagiaires vacances seront engagés à UMM ?**

**Réponse Direction :** Les besoins en STAVAC sont à l'étude, les salariés souhaitant proposer un dossier ont la possibilité de le remettre au HRBP.

**CFTC: ne tardez pas trop, il y a très peu de place pour UMM au total 30 à 50 sur le site.**

**Vos représentants à UMM :**

**Claude KLEIN « T0 » Gilles BOX « matin » Rachid MOUFTI« matin » Stéphane LAMOTTE « T0 »**

**Alain CEVIK « TC » Sébastien SKRABER « TC » Khalid AOUZALI « T0 »**

**Revendiquer Reconnaître Respecter**